



SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES - SAS

Liste des pièces à fournir pour la constitution et l'immatriculation d'une société par action simplifiée SAS

- Un exemplaire du Journal d'Annonces Légales contenant l'avis de constitution, ou copie du texte adressé au Journal avec attestation de parution
 - Un exemplaire des statuts (original)
 - Un exemplaire du certificat du dépositaire des fonds auquel doit être jointe la liste des souscripteurs.
 - Pour le Président
Personnes physiques :
 - Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois (délivré par la Mairie du lieu de naissance) du ou des gérants
ou Copie du livret de famille
ou Copie de la carte d'identité/copie passeport
 - Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénalePersonnes morales :
 - Extrait k bis de moins de trois mois (original)
 - Pour le représentant permanent non mentionné sur l'extrait K bis :
 - Copie certifiées conforme de la décision le désignant
 - Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois (délivré par la Mairie du lieu de naissance) du ou des gérants
ou Copie du livret de famille
ou Copie de la carte d'identité/copie passeport
 - Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénalePour les Commissaires aux Comptes :
 - Lettre d'acceptation de fonction
 - Attestation d'inscription à la cour d'appel des Commissaires aux Comptes
 - Un titre de jouissance du local
- Eventuellement :
- Une copie des actes de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la Société, si elles ne sont pas indiquées dans les statuts
 - Un exemplaire du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature et l'octroi d'avantages particuliers

Coût : Personne morale : 41,50 euros - Chèque à établir à l'ordre du Tribunal de Commerce

N'hésitez pas à effectuer vos formalités en ligne : www.infogreffe.fr

